

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 octobre 1969:

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

"Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat."

Après débat,

Etant posée la question sur la motion en amendement, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Etant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.